

**Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil
concernant
un projet de rénovation des filières au cycle 3**

(Du 15 août 2012)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RESUME

L'école secondaire neuchâteloise vit dans les mêmes structures depuis 1962. Durant ces cinquante ans, la société et le monde professionnel ont vécu des mutations importantes auxquelles l'école s'est partiellement adaptée.

Un projet de réforme a été conduit au début des années 2000 qui prévoyait le passage de trois sections à deux voies, mais en 2004, ce projet a été abandonné, faute de soutien de la part des différents partenaires de l'école.

Les résultats des études du "Programme international pour le suivi des acquis des élèves" (PISA) ont démontré que des recouvrements importants concernaient les élèves des trois sections actuelles, soit de maturités, moderne et préprofessionnelle. Autrement dit, pour la lecture par exemple, les meilleurs élèves de la section préprofessionnelle réussissent mieux que les moins bons élèves de la voie de maturités. Ce constat est identique pour les domaines des mathématiques ou des sciences.

Le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) est régulièrement interpellé par les milieux professionnels, scolaires et politiques qui demandent une adaptation du système des filières du cycle 3 aux réalités de la société actuelle.

En juin 2010, le DECS a mandaté un groupe de travail chargé de repenser la structure du cycle 3. Piloté par le Service de l'enseignement obligatoire (SEO), ce groupe, composé de directeurs d'écoles, d'une représentation du Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) et de représentants des syndicats d'enseignants (Syndicats des services publics, enseignants neuchâtelois (SSP-EN) et Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (SAEN)), a remis son rapport final au DECS en février 2012.

Les principales visées du changement sont les suivantes:

- valoriser les élèves de l'ensemble des sections;*
- renforcer les compétences de l'ensemble des élèves du cycle 3;*
- diminuer les redoublements sur l'ensemble du cycle 3;*

- améliorer la motivation des élèves, notamment par la constitution de profils plus individualisés;
- favoriser l'orientation des élèves tant au cycle 3 que dans les formations postobligatoires;
- développer des équipes pédagogiques entre les enseignants.

Le modèle proposé se présente ainsi:

- En 9^e année: les élèves issus de la 8^e année d'orientation suivent les cours en commun sauf pour deux disciplines qui sont organisées en niveaux. Il s'agit du français et des mathématiques avec un niveau 1 qui correspond aux attentes 1 et 2 du Plan d'études romand (PER) et un niveau 2 qui correspond aux attentes 3 du PER qui sont les plus exigeantes. Les élèves suivent des cours communs sur 21 périodes hebdomadaires et 12 périodes hebdomadaires sont organisées en niveaux où les élèves proviennent de plusieurs classes.
- En 10^e année: les élèves suivent des cours communs sur 12 périodes hebdomadaires et des cours à niveaux pour les disciplines du français, des mathématiques, de l'allemand, de l'anglais et des sciences de la nature pour un total de 21 périodes hebdomadaires.
- En 11^e année: le système se précise encore un peu plus afin d'obtenir un profil plus précis de l'élève permettant une orientation plus ciblée vers les formations du postobligatoire. Les cours à niveaux comprennent les disciplines du français, des mathématiques, de l'allemand et des sciences de la nature pour un total de 16 périodes hebdomadaires. Les disciplines communes ne comprennent plus que 10 périodes hebdomadaires. Des disciplines accentuées, dotées de 4 périodes hebdomadaires (français, mathématiques, anglais et allemand) ainsi que des options professionnelles ou académiques, pour tous les élèves, dotées de 4 périodes, complètent le dispositif.

La grille horaire prise en compte dans le projet est celle de 2011 décidée par le Comité de pilotage HarmoS (CoPil HarmoS).

La neutralité des coûts, fixée comme objectif par le DECS a été respectée dans le développement du concept. Les études de faisabilité prenant en compte tous les établissements ont démontré que cet objectif est confirmé. La réforme des filières entre donc parfaitement dans le cadre financier défini par le DECS.

Quant au profil des enseignants dans cette nouvelle structure, il sera encore à préciser puisque les enseignants généralistes et spécialistes seront amenés à collaborer en équipes pédagogiques.

Le calendrier prévoit une mise en œuvre, par palier, dès l'année scolaire 2014-2015 pour la 9^e année, 2015-2016 pour la 10^e année et 2016-2017 pour la 11^e année. Cette entrée en force de la réforme est en cohérence avec l'introduction de la grille horaire pour le cycle 3 (années 9 à 11).

En conclusion, ce projet de rénovation des filières est proche de celui du canton du Valais qui a servi de modèle pour élaborer le concept. Rappelons que ce canton est classé en tête des cantons romands pour les tests PISA et que son système est jugé comme très performant.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport est en lien avec le postulat et la motion ci-après:

97.107

10 février 1997

Postulat Jean-Claude Guyot

Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur

Les structures actuelles de l'enseignement secondaire inférieur en trois sections (préprofessionnelle, moderne et pré-gymnasiale) ont plus de trente ans.

Les besoins et les exigences de la formation postobligatoire ont évolué. De nouvelles filières ont été créées telles que le baccalauréat technique, commercial, professionnel ou artisanal. Malgré cela, peu de changements ou d'aménagements ont été apportés au niveau secondaire obligatoire.

De toute évidence, les sections préprofessionnelle et moderne ne sont plus parfaitement adaptées au monde de la formation postobligatoire. Il y a souvent décalage entre ces deux niveaux. Nous estimons nécessaire de repenser ce secteur pour que les compétences des élèves qui le fréquentent soient mieux prises en compte et mises en valeur.

Dans le cadre de la réorganisation proposée, les soussignés demandent au Conseil d'Etat, ceci pour des raisons de cohérence et de simplification, que les niveaux 7, 8 et 9 de l'enseignement secondaire dans les sections modernes et préprofessionnelles soient réorganisés et adaptés aux réalités actuelles de la formation postobligatoire et aux besoins des adolescents.

Cosignataires: A. Grandjean, L. Rollier, V. Barrelet, J.-P. Wettstein, J.-M. Haefliger, B. Matthey, L. Chollet, J.-A. Maire, J.-P. Authier, R. Graber, P.-A. Brand, M.-T. Ruedin, Ch. Häsler, C. Vermot, P. Willen, M. Schaffter, J.-B. Wälti, P. Hainard et J. Béguin.

Postulat accepté le 11 février 1997.

10.148

30 juin 2010

Motion du groupe socialiste

Pour un nouveau modèle du secondaire I

Le système actuel des filières du secondaire I date de 1962. En 1987, une année d'orientation/transition est organisée, avant celle-ci, seul un examen déterminait le passage dans une section. En 1992, une étude conclut à la suppression de la section moderne. En 2002, une réforme du secondaire I est envisagée: les sections moderne et préprofessionnelle seraient réunies. En 2004, le Conseil d'Etat gèle le projet suite à une consultation des enseignants.

Au niveau romand, les cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Berne présentaient trois filières ou sections au secondaire I. Le Valais a opté pour un système dit des niveaux en 2009. Genève aura un nouveau modèle de section dès la rentrée 2011. Quant au système jurassien, il est structuré en cours communs et en cours séparés, donnés sous forme de cours à niveaux et de cours à option.

Les analyses des résultats de Pisa 2006 au niveau romand, démontrent qu'il y a cependant des recouvrements importants des résultats entre filières, ce qui montre que les performances ne sont pas entièrement déterminées par l'appartenance à l'une ou l'autre d'entre elles. D'autres facteurs, dont les caractéristiques socio-économiques, linguistiques et d'origine des familles jouent également un rôle. Pour

*le canton de Neuchâtel, ces éléments ont été clairement démontrés: la répartition des élèves dans les filières est par conséquent en partie **arbitraire**, mais a de lourdes conséquences sur le devenir de l'élève (Pisa 2006 Compétences des jeunes romands. Résultat de la troisième enquête PISA auprès des élèves de 9^e année).*

La situation actuelle de l'école neuchâteloise est très pénalisante pour les classes de la filière préprofessionnelle. Les élèves de celle-ci se sentent souvent dévalorisés, et ont de la peine ensuite à trouver des places d'apprentissage, vu leurs parcours scolaire.

Par cette motion, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier un système de filière unique pour le secondaire I, avec des niveaux pour les branches principales.

Signataires: C. Bertschi, J. Hainard, A. Blaser, B. Goumaz, J.-C. Berger, M. Giovannini, M. Béguelin, S. Fassbind, M. Docourt, S. Latrèche, A. Clerc, F. Cuche et S. Locatelli.

Motion acceptée le 30 août 2011.

1.1. Les raisons du changement

Principale intention de la rénovation des filières: assurer une meilleure orientation professionnelle des jeunes en la rendant progressive tout en leur garantissant la maîtrise des savoirs.

Les sections maturités, moderne et préprofessionnelle ont été créées à une époque où l'on était convaincu que seule une sélection précoce des élèves permettait de dégager de manière efficace les futures élites du canton.

Le niveau d'exigence s'est en effet élevé, aussi bien dans la formation professionnelle que dans le monde académique. Par ailleurs, la mondialisation économique et les progrès techniques ont profondément modifié les modes de production et le travail dans les différents secteurs de notre économie, aussi bien dans la construction, l'industrie ou le secteur tertiaire. Aujourd'hui, un individu sans formation reconnue est confronté à un avenir professionnel précaire. L'apparition du chômage produit ses effets. L'institution scolaire est appelée aujourd'hui à amener la très grande majorité des enfants qui lui sont confiés à maîtriser des savoirs et des compétences nécessaires à son entrée en formation professionnelle ou dans un lycée.

La situation neuchâteloise apparaît claire en la matière. Un programme de législature fixe les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat en termes d'école et de formation. Cela concerne la rénovation des filières au cycle 3 et la sélection précoce, qui n'est qu'un moyen d'atteindre un des objectifs fixés en matière d'orientation et de formation professionnelle.

La mise en place d'une école du cycle 3 avec des niveaux d'enseignement pour quelques disciplines depuis la 9^e année, puis en niveaux et options depuis la 11^e année n'est donc pas une fin en soi, mais elle permettra simplement de mieux profiler les élèves pour assurer une orientation progressive vers les formations professionnelles ou les voies académiques. Elle devrait également assurer une meilleure cohérence de l'école obligatoire, dans la verticalité, de la première à la onzième année.

L'enjeu politique ne doit par conséquent pas se focaliser sur les adaptations de structures nécessaires pour remplir les missions définies par le politique, mais justement sur ces missions, sur le cahier des charges de l'école publique et obligatoire.

Pour rappel, la Loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984, modifiée le 25 janvier 2011, précise, à son article 10, les missions de l'école:

Art. 10, Buts

- 1. Les écoles de la scolarité obligatoire dispensent l'instruction en favorisant notamment l'acquisition des connaissances nécessaires à l'intégration à la vie sociale et professionnelle.*
- 2. Elles contribuent, en collaboration avec la famille, à l'éducation et à l'épanouissement de l'enfant par le développement de ses facultés, de ses goûts et de son sens des responsabilités.*
- 3. Elles atteignent ces buts par un enseignement progressif, adapté aux capacités des élèves.*

1.2. Contexte: des réalités pédagogiques en décalage avec l'organisation scolaire

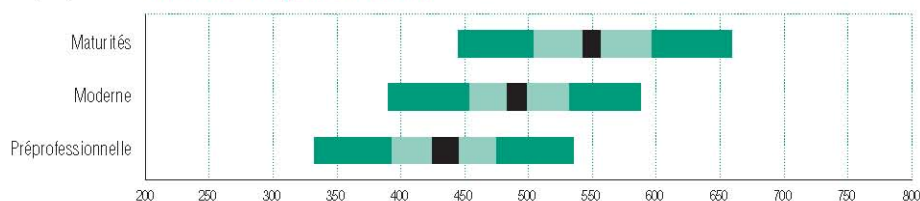
L'école du cycle 3 organisée en filières ne répond plus aux exigences de plus en plus pointues des formations postobligatoires professionnelles et académiques.

A la base du système actuel, la recherche d'une homogénéité des classes par le biais des filières génère un découpage de l'enseignement qui tient peu compte du potentiel des élèves. Paradoxalement, cette homogénéité fait augmenter le taux de redoublement alors que dans les classes hétérogènes des cycles 1 et 2, ce taux est inférieur. Ainsi un élève doué en mathématiques mais peu performant en langues évolue aujourd'hui presque systématiquement dans une classe marquée négativement socialement où il ne bénéficiera pas d'un programme en mathématiques qui lui permettra de développer ses capacités propres. En outre, les élèves de la section préprofessionnelle font souvent une 12^e année et ont de la peine à s'intégrer professionnellement.

Sur le plan pédagogique, le système des filières ne permet pas une individualisation du profil de chacun des élèves. La répartition des élèves en filières est marquée par une tendance à hiérarchiser les résultats des élèves. L'enquête PISA depuis 2000 montre en effet, pour le canton de Neuchâtel, et en général dans les cantons organisés en filières, des recouvrements importants entre les filières dans les disciplines testées (français, mathématiques et sciences) notamment pour les élèves de la section préprofessionnelle et ceux de la section moderne, voire pour certains de la section de maturités. Par exemple, on observe que, pour tel ou tel domaine, certains élèves de la section préprofessionnelle obtiennent des résultats comparables aux élèves de la section moderne ou de la section de maturités.

Le graphique ci-dessous illustre ce constat:

Résultats en lecture – PISA 2009 pour Neuchâtel¹



Source: Rapport romand PISA 2009 – Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)

Les systèmes à filières cloisonnent plus les parcours de formation des élèves qu'ils ne les orientent.

Ce type de constat souligne la faiblesse d'un système qui pratique la sélection précoce dès l'âge de 11 ans et qui régule le flux des élèves encore trop souvent par le redoublement. Les relevés statistiques annuels du canton de Neuchâtel depuis 2006 mettent en évidence une augmentation du redoublement en particulier chez les élèves de moderne et de maturités.

Le tableau ci-dessous présente cet état de situation pour les années 2008 à 2011:

NON-PROMOTION - REDOUBLEMENT ANNÉES 9 ET 10, EN %							
		Maturités		Moderne		Préprofessionnelle	
		non-promotion	redoublement	non-promotion	redoublement	non-promotion	redoublement*
2008 - 2009	année 9	3.1	1.3	4.5	2.1	4.7	4.7
2009 - 2010		2.6	0.6	4.3	1.5	4.0	4.0
2010 - 2011		3.1	2.4	5.6	2.9	3.9	3.9
2008 - 2009	année 10	7.5	3.5	13.4	7.2	3.4	3.4
2009 - 2010		5.3	2.0	9.1	5.8	4.4	4.4
2010 - 2011		6.4	2.8	12.4	8.0	4.0	4.0

La sélection précoce suivie d'une répartition en filières ne s'avère pas plus efficace concernant les élèves de la section de maturités. Les importants taux d'échec dans les lycées et les écoles professionnelles à plein temps interpellent quant aux limites d'une structure qui reste, malgré l'existence de passerelles à l'intérieur du système, encore trop rigide en regard de la réalité du terrain.

En outre, sur le plan psychologique, on observe après le passage de l'année d'orientation, une certaine démotivation, notamment chez les élèves de préprofessionnelle, pour entrer dans les apprentissages. On relève, par ailleurs, une forme de ségrégation entre les classes des différentes sections. De son côté, le corps enseignant de ces classes subit les effets de la hiérarchisation des filières. Une attention particulière doit dès lors être accordée dans la nouvelle structure à la motivation et à la stimulation des élèves les plus faibles.

¹ Le graphique ci-dessus met en évidence le spectre des performances (dispersion) de 90% des résultats des élèves. La zone claire de la barre représente le 50% des élèves qui se situent au centre de la distribution, le trait noir au milieu de la barre indique la moyenne avec l'intervalle de confiance, le segment foncé de droite le 20% d'élèves, les meilleurs et le segment foncé de gauche le 20% des élèves ayant les moins bons résultats. Plus la barre est longue, plus les résultats des élèves sont dispersés.

De plus, corollairement à une réflexion sur les structures, les observations sur le fonctionnement du système scolaire en matière de redoublement soulignent le hiatus entre le degré primaire et le degré secondaire face aux conditions de promotion. Alors que les statistiques scolaires montrent depuis l'introduction de la promotion par dérogation en 1997 au degré primaire une baisse significative du taux de redoublement, celui du secondaire 1 montre une tendance à la hausse. Ces deux mouvements contraires laissent penser que l'orientation n'est pas simplement l'affaire du secondaire 1 mais bien celle de l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Une harmonisation des conditions de promotion serait à conduire de toute évidence entre ces deux secteurs d'enseignement, même indépendamment de toute rénovation des filières.

1.3. La rénovation des filières dans le contexte national et romand

A l'instar des autres cantons romands, Neuchâtel est mis au défi d'importants changements dans son école. Depuis plus d'une dizaine d'années, le système suisse est en pleine restructuration, la Convention scolaire romande (CSR) en 2007, les effets d'harmonisation scolaire développés au niveau suisse avec le concordat HarmoS (2006) ouvrent la voie à la réorganisation de l'école du cycle 3 et lui donnent sens.

Au niveau romand, le PER, pivot central de l'harmonisation de la scolarité obligatoire, est fortement lié aux autres éléments de la CSR. Il concrétise les objectifs de la rénovation des filières pour une meilleure cohérence de l'enseignement entre les cycles d'apprentissage dans leur verticalité: la coordination des moyens d'enseignement (art. 9), la création d'un dispositif d'évaluation par le biais d'épreuves romandes communes (art. 15) en parallèle de la mise à disposition de chaque élève d'un profil de connaissance et de compétence (art. 16).

Au niveau national, le concordat HarmoS de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) postule notamment des normes de base dans les domaines des mathématiques, de la langue de la scolarisation, des sciences, de la première langue étrangère et un monitoring systématique de l'éducation fixant les fondements de la mission confiée à l'école obligatoire.

Pour l'école du cycle 3 neuchâteloise, le défi de ces changements est d'autant plus important qu'il implique une articulation fine dans la phase de transition entre la scolarité obligatoire et postobligatoire. La question se pose de savoir si cette restructuration des filières permettra à l'élève d'être mieux préparé face aux exigences de la formation de demain.

Les autorités neuchâteloises ont conscience que l'adéquation entre les exigences de la scolarité obligatoire et celles du postobligatoire dépendra tant de la rénovation des structures que de leurs contenus, de la manière de qualifier les enseignants ainsi que de l'accompagnement proposé à ces derniers pour entrer dans le changement.

En comparaison intercantonale, on relève que des rénovations au niveau des structures du cycle 3 ont été réalisées ou sont encore en cours dans la plupart des cantons.

2. L'AVANT-PROJET

En juin 2010, le DECS a mandaté un groupe de travail afin de réfléchir à un autre système que celui des filières pour le cycle 3. Pour différentes raisons, déjà présentées ci-dessus, ce système composé de sections ne répond plus aux exigences des formations du postobligatoire.

Le groupe de travail, composé de directeurs du cycle 3, de représentants des services obligatoire et postobligatoire a présenté 4 variantes, soit:

1. Le statu quo avec maintien des 3 sections actuelles (Maturités, moderne et préprofessionnelle);
2. Un système à deux filières;
3. Le système intégré à niveaux et options;
4. Un système avec tronc commun en 9^e année et 10^e année avec niveaux d'enseignement et en 11^e année, avec des niveaux et des options.

La variante 4 a été choisie, plébiscitée par les directions d'écoles et les services de l'enseignement. Celle-ci est proche du système valaisan avec niveaux d'enseignement et options.

2.1. Le choix du modèle

A la suite de cet avant-projet, le DECS a confirmé ce choix et mandaté le même groupe de travail, renforcé par des représentants des syndicats SSP-EN et SAEN ainsi qu'une représentante de l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) pour approfondir le modèle retenu.

Une définition plus précise de l'organisation des années 9, 10 et 11 est présentée ci-après en tenant compte d'une contrainte, celle de la neutralité des coûts.

2.2. Les points forts de la nouvelle structure du cycle 3

Une organisation en filières est remplacée par un système à deux niveaux dans les disciplines principales et des options pour tous les élèves en dernière année.

Les responsables de l'école neuchâteloise ont pris la mesure de la complexité qui se joue entre la recherche de l'équité pour tous et le maintien de l'efficacité du système. Le canton de Neuchâtel a donc pris l'option de soutenir un système qui se veut moins sélectif en repoussant l'orientation en 10^e année tout en fixant des exigences claires à atteindre dans le but d'améliorer globalement le niveau de performances des élèves.

La rénovation des filières est proche du modèle mis en place dans le canton du Valais depuis 2009. L'école valaisanne qui vise une amélioration continue des performances des élèves qui la fréquentent, a adopté un système d'organisation du cycle 3 sans filière, mais avec des cours à niveaux pour les disciplines principales et des options en 11^e année. Ce modèle constitue la principale référence pour Neuchâtel. En comparaison intercantonale, le canton du Valais est en effet le canton romand le plus profilé sur cette question.

Sur le plan de l'enseignement, le modèle neuchâtelois présente une structure intégrée avec une différenciation pédagogique organisée autour de niveaux d'enseignement en lien avec le PER.

Cette nouvelle structure ne peut qu'améliorer le niveau de compétences des élèves et ceci pour différentes raisons:

- le système actuel place les élèves dans des sections desquelles il est difficile de sortir malgré le fait que ceux-ci ont des compétences différentes. Un enseignement par niveau représente un grand avantage pour les élèves de faire valoir leur potentialité dans chaque discipline;
- la différenciation pédagogique du nouveau système va, de ce fait, à l'encontre du nivellement par le bas;
- et enfin, les élèves à haut potentiel auront la possibilité de développer encore leurs compétences en suivant les cours Euler en mathématiques, organisés par l'EPFL et ceux présentés dans le cadre des hautes technologies par l'Association Tech'Ecole.

De plus, ce modèle vise une meilleure adéquation avec les formations du postobligatoire et leurs conditions d'entrée puisque les élèves seront mieux profilés par la mise en place de deux niveaux pour les disciplines du Français, des Mathématiques, de l'Allemand et partiellement des Sciences.

Le profil de l'élève se construit progressivement dès la 10^e année lors du cours "d'Éducation aux choix" pour s'affiner en 11^e année par des options de types académique et/ou professionnel.

Quant aux avantages de ce modèle, ils portent notamment sur la mise en place d'une meilleure formation des élèves et visent une meilleure cohésion de la pédagogie sur l'ensemble du cycle 3.

En résumé, la rénovation des filières au cycle 3 vise à:

- renforcer les compétences de l'ensemble des élèves, y compris des futurs élèves de maturité académique;
- favoriser l'intégration des élèves en difficulté tant au cycle 3 que dans les formations postobligatoires;
- améliorer la motivation des élèves, notamment par la constitution de profils plus individualisés;
- améliorer la transition entre les cycles 2 et 3 afin de mieux assurer la progression des apprentissages de la 9^e à la 11^e année;
- améliorer la transition entre la scolarité obligatoire et les formations subséquentes.

La suite de ce rapport développe et affine les questions de faisabilité et de mise en œuvre du modèle de la rénovation des filières.

3. PRÉSENTATION D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ AVEC NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET OPTIONS

La grille horaire élèves, prise en compte dans ce projet, est celle d'HarmoS qui comprend 33 périodes hebdomadaires pour les années 9 et 10 et 34 périodes pour la 11^e année.

3.1. Description de la 9^e année

En 9^e année, seules les disciplines du français et des mathématiques seront organisées en deux niveaux d'enseignement. Cela correspond à une volonté du Conseil d'Etat de renforcer ces deux disciplines dans la grille horaire des élèves. En outre, cette disposition doit permettre d'assurer un enseignement mieux différencié correspondant aux aptitudes des élèves de cette classe d'âge.

3.1.1. Disciplines à niveau: 12 périodes sur une grille horaire élève de 33 périodes

Disciplines	Périodes
Français avec LCA	6
Mathématiques	6

- Un niveau 1 avec un enseignement basé sur l'atteinte **des objectifs fondamentaux**, soit les niveaux 1 et 2 décrits par le PER.

Les effectifs de ce niveau seront compris dans une fourchette de 18-19 élèves.

- Un niveau 2 avec un enseignement basé sur l'atteinte **des objectifs de niveaux plus élevés**, soit les niveaux 1, 2, 3 décrits par le PER.

Les effectifs de ce niveau seront compris dans une fourchette de 22-23 élèves.

Les deux disciplines à niveau génèrent 4 profils différents.

3.1.2. Les autres disciplines de la grille horaire

Pour les autres disciplines, soit 21 périodes de la grille horaire, les leçons sont données en classe entière avec certains dédoublements. Le modèle préconise un renforcement de l'allemand et un maintien de la situation actuelle pour les sciences de la nature:

- l'enseignement de l'allemand aura lieu partiellement en petits groupes, soit 4 périodes élèves pour un encadrement maître de 5 périodes;
- l'enseignement des sciences de la nature aura lieu en petits groupes, soit 2 périodes élèves avec un encadrement maître de 4 périodes;
- le cours de Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) est proposé, dans le cadre du français, pour tous les élèves, à raison d'une période hebdomadaire sur toute l'année. Ce cours renforcera la compréhension et l'usage de la langue écrite et contribuera également à l'intégration des élèves sur le plan culturel.

Le tableau des profils pour la 9^e année se trouve en annexe 2.
La grille horaire du projet se trouve en annexe 3.

3.2. Description de la 10^e année

En 10^e année, la différenciation augmente et le nombre de disciplines à niveau passe de deux à cinq, soit: le français, l'allemand, l'anglais, les mathématiques et les sciences de la nature.

Les cinq disciplines à niveau génèrent 32 profils différents.

3.2.1. Disciplines à niveau: 21 périodes sur une grille horaire élève de 33 périodes

Disciplines	Périodes
Français avec LCA	6
Allemand	3
Anglais	3
Mathématiques	6
Sciences de la nature	3

- Un niveau 1 avec un enseignement basé sur l'atteinte **des objectifs fondamentaux**, soit les niveaux 1 et 2 décrits par le PER.

Les effectifs de ce niveau seront compris dans une fourchette de 18-19 élèves.

- Un niveau 2 avec un enseignement basé sur l'atteinte **des objectifs de niveaux plus élevés**, soit les niveaux 1, 2, 3 décrits par le PER.

Les effectifs de ce niveau seront compris dans une fourchette de 22-23 élèves.

3.2.2. Les autres disciplines de la grille horaire

Pour les autres disciplines, soit 12 périodes de la grille horaire les leçons sont données en classe entière avec certains dédoublements. Le modèle préconise un renforcement de l'allemand et de l'anglais ainsi qu'un maintien de la situation actuelle pour les sciences de la nature:

- l'enseignement de l'allemand aura lieu partiellement en petits groupes, soit 3 périodes élèves pour un encadrement maître de 4 périodes; avec intégration des ressources électroniques;
- l'enseignement de l'anglais aura lieu partiellement en petits groupes, soit 3 périodes élèves pour un encadrement maître de 4 périodes; avec intégration des ressources électroniques;
- l'enseignement des sciences de la nature aura lieu en petits groupes, soit 3 périodes élèves avec un encadrement maître de 5 périodes;
- le cours de Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) est proposé, dans le cadre du français, pour tous les élèves, à raison d'une période hebdomadaire sur toute l'année. Ce cours renforcera la compréhension et l'usage de la langue écrite et contribuera également à l'intégration des élèves sur le plan culturel.

Les profils pour la 10^e année et la 11^e année se trouvent en annexe 2.

La grille horaire du projet se trouve en annexe 3.

3.3. Description de la 11^e année

Les contenus de la 11^e année sont conçus pour mieux profiler les élèves vers les formations subséquentes en fonction de leurs potentialités et de leurs intérêts.

La maîtrise de classe devra encore être précisée puisque le groupe classe ne comprend plus que 10 périodes où les élèves suivent des leçons communes.

Les disciplines à niveau seront organisées sur le modèle de la 10^e année:

3.3.1. Disciplines à niveau: 16 périodes sur une grille horaire élève de 34 périodes

Disciplines	Périodes
Français	5
Allemand	3
Mathématiques	5
Sciences de la nature	3

- Un niveau 1 avec un enseignement basé sur l'atteinte **des objectifs fondamentaux**, soit les niveaux 1 et 2 décrits par le PER.

Les effectifs de ce niveau seront compris dans une fourchette de 18-19 élèves.

- Un niveau 2 avec un enseignement basé sur l'atteinte **des objectifs de niveaux plus élevés**, soit les niveaux 1, 2, 3 décrits par le PER.

Les effectifs de ce niveau seront compris dans une fourchette de 22-23 élèves.

3.3.2. Les autres disciplines de la grille horaire

En 11^e année, le modèle prévoit l'affinement du profil de l'élève en introduisant le système suivant:

- des **disciplines communes**, dotées de 10 périodes de la grille horaire pour l'ensemble des élèves:

Disciplines	Périodes
Formation générale ²	1
Monde contemporain et citoyenneté	2
Éducation physique et sportive	3
Arts visuels	1
Musique	1
Éducation nutritionnelle	2

² Formation générale: les apports éducatifs portant sur la relation à soi, aux autres et au monde, avec un accent particulier porté sur la citoyenneté.

- des **disciplines accentuées** où l'élève choisit 2 disciplines soit 4 périodes d'enseignement:

Choix pour les élèves qui s'orienteront vers des formations professionnelles (y.c les maturités spécialisées)	
Disciplines	Périodes
Anglais	2
Français renforcement	2
Mathématiques renforcement	2

Choix obligatoire pour les élèves qui s'orienteront vers les voies académiques	
Disciplines	Périodes
Anglais niveau 2	3
Allemand renforcement	1

Pour ces élèves, les choix peuvent s'opérer en fonction des formations envisagées et/ou des renforcements à mettre en place.

- des **disciplines à option** qui vont affiner le profil de l'élève lors de sa sortie de l'école obligatoire vers les formations du postobligatoire:
 - les élèves de profil professionnel choisissent une option dotée de **2 périodes hebdomadaires** avec changement possible d'option au semestre. Cette dotation affinera le profil de l'élève; les options professionnelles permettront de mieux préparer les élèves vers des choix liés aux Certificats fédéraux de capacités (CFC) et aux maturités professionnelles ou spécialisées. **2 périodes** sont encore attribuées, en classe entière, pour rédiger un projet personnel en rapport avec la préparation à la vie professionnelle et en lien avec les objectifs du domaine de la formation générale du PER.
 - Les élèves de profil académique choisissent une option dotée de **4 périodes hebdomadaires**; c'est le statu quo avec le système actuel de la section de maturités.

Options professionnelles
Dessin géométrique et Mathématiques appliquées
Informatique appliquée et gestion
Expression orale et corporelle
Activités créatrices manuelles
Avec intégration des TICE

Options académiques
Langues anciennes
Langues modernes
Sciences humaines
Sciences expérimentales
Avec intégration des TICE

Commentaires à propos des options professionnelles:

- a) l'option dessin géométrique et mathématiques appliquées représente les voies professionnelles de la technique et de l'artisanat;
- b) l'option informatique appliquée et la gestion représentent les voies du secteur commercial;
- c) l'option expression corporelle et orale s'adresse aux élèves qui se destinent aux voies professionnelles des domaines social et artistique;
- d) l'option activités créatrices manuelles s'adresse aux élèves qui se destinent aux voies professionnelles des métiers artistiques et de l'artisanat.

Le domaine scientifique étant fortement représenté dans les branches à niveaux, les domaines santé et nature sont donc pourvus en conséquence.

Les profils pour la 10^e année et la 11^e année se trouvent en annexe 2.
La grille horaire du projet se trouve en annexe 3.

4. ÉTUDE DE FAISABILITÉ

4.1. Au niveau organisationnel

Une étude plus poussée a eu lieu durant l'automne 2011 avec un facteur horaire afin de vérifier si les ressources humaines ainsi que la gestion des locaux sont en adéquation avec la mise en place du nouveau système. Les projections obtenues ont permis d'apporter des modifications au projet en visant une simplification du système, notamment au niveau de l'organisation des options en 11^e année. Une étude complémentaire sera encore à conduire pour affiner la faisabilité à travers plusieurs établissements.

Les établissements auront besoin d'un programme informatique performant pour mettre en place ce nouveau système (gestion des classes et des niveaux d'élèves).

Le suivi des élèves par les enseignants doit encore faire l'objet d'une étude complémentaire puisque le groupe classe perd de sa substance dans un système de cours à niveaux et d'options.

4.2. Au niveau financier

Le Service cantonal de statistique (STAT) a participé au groupe de travail et a obtenu toutes les informations nécessaires à l'élaboration d'une modélisation complète de l'ensemble des élèves du canton.

4.3. Introduction de données réelles dans le modèle

Le STAT a réalisé une modélisation du nombre de périodes maîtres nécessaires pour réaliser la réforme, basée sur la grille horaire du projet pour 2 collèges de 10^e année et pour tous les collèges de 11^e année. Les résultats du modèle ont été comparés aux nombres de périodes réelles de l'année scolaire 2010-2011.

Les hypothèses du modèle sont les suivantes: 60% d'élèves de niveau 2 pour chaque discipline à niveaux et 40% d'élèves de profil académique en 11^e année (3 disciplines de niveau 2). L'hypothèse sous-jacente est que la proportion d'élèves de profil académique sera implicitement moins élevée que la proportion d'élèves de niveau 2 d'une discipline.

Les résultats montrent que le nombre total de périodes au niveau du canton ne devrait pas changer par rapport à l'année de référence 2010-2011. Certaines différences entre collèges ont été observées mais sont dues à la taille (nombre d'élèves) et à la question de l'arrondi dans la décision du nombre de classes.

En prenant pour base la grille horaire du projet qui est conforme à celle avalisée par le CoPil HarmoS et les simulations opérées par le STAT, les résultats montrent que la neutralité des coûts est réalisée. Ainsi pour la 11^e année qui est la plus complexe au

niveau organisationnel, on peut constater un équilibre en termes d'encadrement maître par rapport au système actuellement en vigueur.

5. PROFIL DES ENSEIGNANTS DANS CETTE NOUVELLE STRUCTURE

Une période transitoire sera nécessaire pour mettre en place le nouveau système. Le groupe de travail préconise le maintien d'un binôme de maîtres généralistes et de maîtres spécialistes dont les profils sont très complémentaires. Toutefois, il est envisagé de spécialiser les généralistes afin de renforcer leurs compétences disciplinaires en diminuant le nombre de disciplines enseignées.

Les formations initiales des Hautes écoles pédagogiques (HEP), pour les cycles 1 et 2, se dirigeant vers un profil plus spécialisé, ces futurs enseignants pourraient être engagés au cycle 3 moyennant une formation complémentaire liée aux contenus des années 9 à 11.

Un principe doit être pris en compte pour l'enseignement aux élèves de profil académique en 11^e année, c'est le fait que seuls les détenteurs d'un Master ou d'une Licence seront autorisés à y enseigner, cela pour respecter le Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM).

Pour les autres années, il est préconisé que l'enseignement destiné aux élèves du niveau 2 soit dispensé par des maîtres spécialistes et pour ceux du niveau 1, en principe, par des maîtres généralistes, ce qui n'exclut pas le fait que des généralistes puissent enseigner au niveau 2, en fonction de leurs compétences. Il s'agit ici de gestion pédagogique, domaine géré par les directions d'écoles.

Pour répondre à ces exigences, deux groupes de travail seront chargés, en lien avec la HEP-BEJUNE, de préparer la mise en place des formations relatives à la différenciation pédagogique d'une part et à la spécialisation des maîtres généralistes, d'autre part.

En outre, il s'agit également de revoir le statut des enseignants du cycle 3 dans cette nouvelle structure.

6. AIDES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ ET À HAUT POTENTIEL

Dès la 9^e année, les élèves qui suivent le niveau 1 dans les disciplines définies bénéficieront immédiatement de mesures d'aides octroyées hors grille horaire.

Quant aux élèves à haut potentiel suivant les niveaux 2 des disciplines définies, ils pourront bénéficier, selon leurs potentialités, sur demande des parents, de cours comme ceux dispensés par l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) à travers le cours Euler pour les mathématiques ou les actions High Tech dans le secteur des hautes technologies.

Dans tous les cas, les élèves qui ont de très bonnes compétences pourront suivre des cours adaptés à leurs potentialités.

Pour ces élèves, on trouve sur le réseau pédagogique neuchâtelois (RPN) des cours gradués, depuis les compétences fondamentales jusqu'à celles les plus élevées.

7. CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Ce point est à mettre en lien avec la future ratification, par le Grand Conseil, de l'Accord cadre sur la pédagogie spécialisée. Des règles préciseront les ratios à accorder aux élèves en grandes difficultés, liées à des situations de handicap.

Le maintien des classes d'enseignement spécialisé est préconisé dès la 9^e année HarmoS.

Même si l'objectif national et cantonal est de promouvoir, à travers le Concordat sur la pédagogie spécialisée, l'intégration des élèves en difficulté et ayant des besoins particuliers durant la scolarité obligatoire, il sera toutefois nécessaire de maintenir une structure de l'enseignement spécialisé permettant d'accueillir ces élèves en très grand retard scolaire. Ces classes aux profils assez différents selon les établissements ont à leur tête et des maîtres généralistes et des maîtres de l'enseignement spécialisé. Leur effectif limité permet un enseignement personnalisé favorisant le maintien de l'élève au sein de son école régionale.

De plus, la mise en place de classes de réinsertion du comportement semble être un atout afin de répondre à des besoins en augmentation. Il s'agit pour l'école de disposer d'une structure permettant de pallier différents problèmes d'ordre éducatif.

Enfin, le soutien aux élèves en difficulté est appelé à s'articuler avec l'ensemble des mesures d'aide qui seront précisées dans le concept cantonal faisant suite à la ratification du Concordat sur la pédagogie spécialisée.

8. CONDITIONS D'ENTRÉE AU CYCLE 3

Les conditions d'entrée au cycle 3, à l'issue de la 8^e année seront les suivantes, par la prise en compte:

- des notes de l'année;
- de l'avis du Conseil de classe;
- du résultat des épreuves cantonales en français et en mathématiques, à titre indicatif;
- du préavis des parents, à titre indicatif.

En fin de 11^e année, les élèves sortiront de l'école obligatoire avec un profil précisant les niveaux et les options suivis; ce nouveau dispositif devrait permettre de supprimer les examens d'entrée au postobligatoire puisque les profils des élèves seront plus précis.

9. CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LES FORMATIONS DU POSTOBLIGATOIRE

- Filière de maturité gymnasiale: l'élève doit avoir suivi 3 disciplines de niveaux 2 avec anglais de niveau 2 et renforcement en allemand et une des options académiques.
- Filière de maturité spécialisée et professionnelle à plein temps: l'élève doit avoir suivi 2 disciplines de niveaux 2 avec l'anglais de niveau 2.

10. INCIDENCES SUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT ET LES COMMUNES

Le projet n'a pas d'incidences directes sur le personnel enseignant ni sur le rôle des communes.

11. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

11.1. Redressement des finances

La neutralité des coûts est respectée. Les formations prévues pour spécialiser les maîtres généralistes remplaceront celles actuellement dispensées pour les enseignants de la section préprofessionnelle. Dès lors, aucun coût supplémentaire ne sera nécessaire pour ces formations.

12. RÉFORME DE L'ÉTAT

La réforme des filières va permettre une meilleure orientation des élèves et naturellement une organisation plus efficiente du cycle 3 de la scolarité obligatoire.

13. CONCLUSION

Le projet présenté vise la cohérence de l'ensemble de l'École obligatoire.

Tout au long de la scolarité obligatoire, est appelée à se développer une offre de formation forte, originale, répondant aux besoins spécifiques des élèves, à la découverte de leurs potentialités, de leurs goûts, de leurs choix de formations ultérieures.

Cette offre de formation répond également aux attentes des compétences exigées dans les formations du postobligatoire.

Les cycles 1 et 2 ont pour mission première de donner accès aux savoirs fondamentaux et de permettre l'épanouissement des élèves.

Le cycle 3, appelé à continuer sur ces solides bases et à les développer, doit aussi se centrer sur l'orientation de manière progressive afin de permettre aux élèves de franchir une première étape de leur parcours de vie. Ce cycle est conçu de manière à éviter les chemins trop hermétiquement cloisonnés ne laissant que peu de place aux changements.

Le projet de rénovation des filières qui est présenté en remplacement de l'actuel prétend relever ce défi; il remplit cette ambitieuse mission.

Le projet envoyé en consultation auprès des différents partenaires de l'école a recueilli un fort soutien assorti de propositions dont les plus importantes ont pu être intégrées dans le présent rapport.

Le Conseil d'Etat vous propose de prendre acte du présent rapport et de classer le postulat Jean-Claude Guyot 97.107, du 10 février 1997, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur" et la motion du groupe socialiste 10.148, du 30 juin 2010, "Pour un nouveau modèle du secondaire 1".

14. CALENDRIER

Le présent rapport d'information constitue une première étape dans le cadre de la rénovation des filières. Un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi pour modifier les textes légaux en vigueur sera soumis au Grand Conseil à l'automne 2013.

Le calendrier prévoit une mise en œuvre, par palier, dès l'année scolaire 2014-2015 pour la 9^e année, 2015-2016 pour la 10^e année et 2016-2017 pour la 11^e année.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 15 août 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P. GNAEGI

La chancelière,
S. DESPLAND

GLOSSAIRE

ACF	Activités complémentaires facultatives
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CFC	Certificat fédéral de capacités
CoPil HarmoS	Comité de pilotage HarmoS
CSR	Convention scolaire romande
DECS	Département de l'éducation, de la culture et des sports du canton de Neuchâtel
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique (Berne, Jura, Neuchâtel)
IRDP	Institut de recherche et de documentation pédagogique
LCA	Langues et cultures de l'Antiquité
OCOSP	Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle
PER	Plan d'études romand
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
RPN	Réseau pédagogique neuchâtelois
RRM	Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
SAEN	Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
SEO	Service de l'enseignement obligatoire
SFPO	Service des formations postobligatoires et de l'orientation
SSP-EN	Syndicat des services publics, enseignants neuchâtelois
STAT	Service cantonal de statistique
TICE	Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement

TABLEAU DES DIFFÉRENTS PROFILS POUR L'ANNÉE 9

Ces 2 disciplines à niveaux génèrent 4 profils élèves.

Profils	Mathématiques	Français
A	1	1
B	1	2
C	2	1
D	2	2

TABLEAU DES DIFFÉRENTS PROFILS POUR LES ANNÉES 10 ET 11

Ces 5 disciplines à niveaux génèrent 32 profils élèves.

Profils	Mathématiques	Français	Allemand	Anglais	Sciences de la nature
P01	1	1	1	1	1
P02	1	1	1	1	2
P03	1	1	1	2	1
P04	1	1	1	2	2
P05	1	1	2	1	1
P06	1	1	2	1	2
P07	1	1	2	2	1
P08	1	1	2	2	2
P09	1	2	1	1	1
P10	1	2	1	1	2
P11	1	2	1	2	1
P12	1	2	1	2	2
P13	1	2	2	1	1
P14	1	2	2	1	2
P15	1	2	2	2	1
P16	1	2	2	2	2
P17	2	1	1	1	1
P18	2	1	1	1	2
P19	2	1	1	2	1
P20	2	1	1	2	2
P21	2	1	2	1	1
P22	2	1	2	1	2
P23	2	1	2	2	1
P24	2	1	2	2	2
P25	2	2	1	1	1
P26	2	2	1	1	2
P27	2	2	1	2	1
P28	2	2	1	2	2
P29	2	2	2	1	1
P30	2	2	2	1	2
P31	2	2	2	2	1
P32	2	2	2	2	2

GRILLE HORAIRE DU PROJET

Années HarmoS		Année 9		Année 10		Année 11			
		Élève	Maître	Élève	Maître	Élève		Maître	
Arts									
Musique	MUS	1	1			1		1	
Arts visuels	AVI	1	1	2	2	1		1	
Activités créatrices et manuelles	ACM	2	4	2	4				
Corps & mouvement									
Éducation physique	EPH	3	3	3	3	3		3	
Éducation nutritionnelle	ENU					2		6	
Langues									
Français avec LCA en 9 ^e et 10 ^e	FRA	6	7	6	7	5		5	
Allemand	ALL	4	5	3	4	3		4	
Anglais	ANG	3	3	3	4				
Mathématiques & sciences de la nature									
Mathématiques	MAT	6	7	6	7	5		5	
Sciences de la nature	SCN	2	4	3	5	3		5	
Sciences humaines & sociales									
Histoire	HIS	2	2	2	2				
Géographie	GEO	2	2	2	2				
Citoyenneté	CIT					2		2	
Formation générale	FGE	1	1	1	1	1		1	
Complément disciplinaire par orientation									
						NA	A	NA	A
Anglais: niveau 1 pour élève NA (1) / niveau 2 pour élève A						2	3	2	3
Français (renforcement) pour élève NA (1)						2		2	
Allemand (renforcement) pour élève A							1		1
Mathématiques (renforcement) pour élève NA (1)						2		2	
Options spécifiques par orientation (2)									
Dessin géométrique (mathématiques appliquées)						4		4	
Informatique appliquée et gestion						4		4	
Expression orale et corporelle						4		4	
Activités créatrices manuelles						4		6	
Langues anciennes	OLA						4		4
Langues modernes (3)	OLM						4		4
Sciences expérimentales	OSE						4		7
Sciences humaines	OSH						4		4
TOTAL		33	40	33	41	34	34	41/43	41/44
Comparaison grille horaire 2011-2012		31-32	36-37	31.5-32.5	35.5-38.5	30-33	32/33	39-44	42/44

- 1) Pour le niveau 1, ne considérer que deux choix sur les trois
 - 2) Concernant les options spécifiques (OS), ne considérer qu'une ligne pour le total
 - 3) OLM: italien ou espagnol
- A = académique et NA = non-académique
Cours à niveau: en gris foncé

TABLE DES MATIERES

<i>RESUME</i>	1
1. INTRODUCTION	3
1.1. Les raisons du changement.....	4
1.2. Contexte: des réalités pédagogiques en décalage avec l'organisation scolaire	5
1.3. La rénovation des filières dans le contexte national et romand	7
2. L'AVANT-PROJET	8
2.1. Le choix du modèle	8
2.2. Les points forts de la nouvelle structure du cycle 3.....	8
3. PRÉSENTATION D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ AVEC NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET OPTIONS	10
3.1. Description de la 9 ^e année.....	10
3.2. Description de la 10 ^e année.....	11
3.3. Description de la 11 ^e année.....	12
4. ÉTUDE DE FAISABILITÉ	14
4.1. Au niveau organisationnel	14
4.2. Au niveau financier	14
4.3. Introduction de données réelles dans le modèle	14
5. PROFIL DES ENSEIGNANTS DANS CETTE NOUVELLE STRUCTURE	15
6 AIDES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ ET À HAUT POTENTIEL	15
7. CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	16
8. CONDITIONS D'ENTRÉE AU CYCLE 3	16
9. CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LES FORMATIONS DU POSTOBLIGATOIRE	16
10. INCIDENCES SUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT ET LES COMMUNES	17
11. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES	17
11.1. Redressement des finances	17
12. RÉFORME DE L'ÉTAT	17
13. CONCLUSION	17
14. CALENDRIER	18
ANNEXES	
Annexe 1: Glossaire	19
Annexe 2: Tableaux des différents profils pour les années 9, 10 et 11	20
Annexe 3: Grille horaire du projet	21